FNEC FP FO

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

à Montreuil, le 5 avril 2019

La satisfaction des revendications des AVS-AESH-CUI passe par le retrait du projet de loi BLANQUER !

Le projet de loi « école de la confiance de Blanquer prévoit que nos collègues AVS et AESH restent dans la précarité ! Pour un statut de fonctionnaire d'Etat pour tous ces collègues ! Non à l'AVS mutualisée, oui à l'AVS individualisée (AVSi) et à l'AVS collective (AVSco pour les ULIS) !

Le 6 février, dans de très nombreux départements, les AESH-CUI-AVS avec leurs syndicats FSU, FNEC-FP-FO, SE Unsa, SGEN CFDT, SUD éducation et CGT éduc'action) se sont rassemblés et ont été reçus en audience par les DASEN, Recteurs et au ministère. Partout, les revendications ont été posées, les situations exposées. Les revendications intersyndicales sont :

- une revalorisation immédiate des salaires ;
- le versement de l'indemnité REP-REP+ pour les AESH exerçant en éducation prioritaire ;
- la création d'un véritable statut de fonctionnaire d'Etat pour les AESH ;
- la création du nombre d'emplois nécessaire pour couvrir tous les besoins ;
- le droit de pouvoir travailler à temps complet ;
- une formation professionnelle de qualité sur le temps de travail.

Ce qu'il y a dans le projet de loi Blanquer :

La mobilisation en cours pour le retrait du projet de loi « école de la confiance » concerne également nos collègues AESH-CUI-AVS. L'article 5 prévoit toujours plus d'inclusions systématiques en supprimant des moyens ! Cet article réaffirme et renforce le *« respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers »*. Plus d'inclusions avec plus de personnels ? En fait c'est exactement le contraire que prévoit le projet de loi Blanquer. Des « *pôles inclusifs d'accompagnement localisés* » (PIAL) sont explicités dans ce projet de loi avec pour objectif « *la mutualisation des AESH* » pour atteindre « *80 % d'accompagnement mutualisé et 20 % d'accompagnement individuel* ». La MDPH serait dessaisie au profit du ministère et de ses contraintes budgétaires. Ce serait la généralisation de la prise en charge de plusieurs élèves par un seul AESH.

Et pour les collègues AVS ?

Le projet de loi confirme des CDD de deux fois trois ans (s'il n'y a pas d'avis défavorable…) puis un CDI avec la possibilité d'un temps plein... avec plusieurs employeurs. Ce n'est pas ce que demandent les personnels qui veulent une amélioration de leurs conditions de travail, une augmentation de leur salaire et leur intégration dans un corps de la fonction publique de l'Etat.

Les conséquences de ce projet de loi pour nos collègues AESH-CUI-AVS seraient :

- Une dégradation de leur condition de travail par la prise en charge multiple d'élèves

- Un plan de fermetures de postes, de licenciement et de non-renouvellement de contrat
- Une continuité de la précarité de la profession, avec, donc, absence de droits statutaires et de garantie de l'emploi comme tous les fonctionnaires d'Etat
- Le maintien d'un salaire de misère

Une prochaine intersyndicale se tiendra jeudi 11 avril, la FNEC-FP-FO défendra les revendications et le retrait du projet de loi Blanquer « école de la confiance » !

Retrait du projet de loi Blanquer « école de la confiance » !
Pour un vrai statut et un vrai salaire pour les AVS !
Pour le maintien des AVSi et AVSco !
Pour le maintien de tous les postes de l'enseignement spécialisé, ses classes, ses structures et ses établissements !